

COMPTE-RENDU CONSEIL SYNDICAL

*Séance du 02 Mars 2026
à 18 h 30
Salle de Nomeny*

Présents : RENKES David – DONO Michel - VERHEE René – COURTIAL Christian - SCHWARTZ Luc - THOURON Jean-Marc – SAUDER Marc – PAILLON Guy – FLORENTIN Jean-Michel – FIORETTI Sophie – LOMBARD Didier – VOINSON Philippe – TISSERAND André – BODIN Anne-France – PROQUIN Jean-François – DELATTE Hubert – RUSTOM Lina – GAY Gérard – CATHALA Anne – DIEUDONNE Thérèse - HUMBERT Bénédicte - LORETTE Delphine – HENRION Olivier – REGNIERE Patrice – FRANCOIS Vincent - BERNARD Philippe – COLIN Philippe – SOT Jérôme – CAPS Antony – PERNIN Sébastien – MICHEL Olivier - FRANIATTE Michaël - FORTEL Loïc – RAVAILLER Jacques – GIGLEUX Dominique - FRITSCH Jacques - HABERT Vincent – CERUTTI Alain - GUILLOU Christine – REDONNET Samuel – LOUIS Didier – MIDON Laurent.

M. GIGLEUX ne sera pas comptabilisé comme votant car les délégués titulaires de la commune de Sainte-Geneviève sont également présents.

Procurations : BOULANGER Michel donne pouvoir à PAILLON Guy – DEFLANDRE Laurent à FRANIATTE Michaël. TISSERAND André représente TRABAC Yves.

Excusés : ORY Denis – BOULANGER Michel – TRABAC Yves – CHERY Chantal – DEFLANDRE Laurent.

Secrétaire de séance : M. VERHEE René

Président de séance : M. DONO Michel

Début de la séance à 18h45 – l'assemblée dénombre 41 votants, 2 pouvoirs, soit 43 votes. M. le Président introduit la séance en remerciant les participants de leur présence et de leur implication dans la vie du syndicat durant ce mandat. Ce conseil étant le dernier avant les élections, M. le Président précise les raisons obligeant le syndicat à voter le budget avec les membres actuels. En effet, entre le 15 mars et le 30 avril (date butoir pour le vote du budget), le syndicat se trouvera dans l'incapacité d'installer de nouveaux délégués. Les délais de désignation par les Communautés de Communes rendent impossible l'installation d'un nouveau comité syndical avant la date limite légale.

M. le Président énumère l'ordre du jour et demande l'accord d'ajouter une délibération à la liste ci-dessous :

- ✓ Achat d'un véhicule en fin de location.

▪ **Délibérations**

- ✓ Vote du Compte Financier Unique (CFU) 2025.
- ✓ Affectation du résultat 2025.
- ✓ Vote du budget primitif (BP) 2026 avec fongibilité des crédits.
- ✓ Accord-cadre des travaux neufs et d'entretien du réseau d'eau potable du syndicat (révision du bordereau de prix appliqués sur les devis de travaux de branchements neufs)
- ✓ Souscription d'un emprunt.
- ✓ Avenant n° 1 au marché de réhabilitation du réservoir de Chenicourt.

▪ **Questions diverses**

DELIBERATIONS

1°) DCS2026-0203-01 – Vote du Compte Financier Unique 2025 :

M. René VERHEE, Vice-Président chargé des finances prend la parole pour présenter la note synthétique du compte financier unique pour l'année 2025.

Le compte financier unique :

- est établi en fin d'exercice,
- est le bilan financier de la collectivité. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées,
- rapproche des prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives, en dépenses et en recettes, pour les sections de fonctionnement et d'investissement,
- se présente de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présenter les résultats comptables de l'exercice.

Le compte financier unique comporte deux grandes sections distinctes :

- la section de fonctionnement qui concerne la gestion courante de la collectivité,
- la section d'investissement qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la collectivité.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte financier unique fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice. Ce document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public, constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion

1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A) Résultat de fonctionnement pour l'année 2025

Recettes de fonctionnement	2 514 232,42 €
Dépenses de fonctionnement	= 2 175 975,74 €
Résultats de l'année 2025	= 338 256,68 €

B) Analyse

1/ Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services notamment :

– Les charges à caractère général (011) : elles regroupent toutes les dépenses relatives à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives, aux réunions et conseils syndicaux, aux taxes foncières payées par la collectivité et aux reversements des redevances encaissées pour le compte de l'Agence de l'Eau, etc.

Pour 2025, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à 675 607.00 €. Les dépenses sont en baisse par rapport à 2024 (730 439.56 € en 2024) et en dessous des prévisions budgétaires (816 230.00 €).

– Les dépenses de personnel (012) : Ce poste inclut les charges salariales et patronales (cotisations Urssaf, caisses de retraite...), les salaires (191 326.96 € en 2025, 190 240.45 € en 2024), les formations, la médecine du travail etc. Les dépenses totales s'élèvent à 454 199.80 € pour l'année 2025. Elles étaient de 415 380.88 € en 2024.

– Les charges de gestion courante (65) : elles comprennent les indemnités et cotisations des élus, les créances éteintes et les admissions en non-valeur. Ces charges s'élèvent à 35 854.14 € (35 561.32 € en 2024).

– Les charges financières (66) : ces charges concernent les intérêts des emprunts pour un montant de 5 302.81 €. Elles étaient de 5 938.37 € en 2024.

- Les atténuations de produits (014) : concerne le reversement à l'Agence de l'Eau de la redevance pour pollution d'origine domestique facturée en 2024 aux abonnés au prorata des volumes consommés. Elle s'élève à 288 544.00 € pour 2025 (151 800 € en 2024). Auparavant, les redevances à l'Agence de l'Eau étaient versées en N+1, ce qui n'est plus le cas en 2025. Nous reversons directement en année N et la régularisation (en + ou en -) se fait en N+1.

– Les charges exceptionnelles (67) : elles concernent les versements effectués lors de la mise en place des Obligations Réelles Environnementales (ORE) ainsi que l'annulation de titres sur des exercices antérieurs pour un montant total de 170 878.49 € (19 208.24 € en 2024). Deux ORE sur Loisy et une sur Bouxières-aux-Chênes ont été réalisées en 2025.

Récapitulatif des dépenses de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CFU 2025	CFU 2024	CA 2023
011	Charges à caractère général	675 607.00 €	730 439.56 €	697 141.71 €
012	Charges de personnel	454 199.80 €	415 380.88 €	401 058.56 €
014	Atténuation de produits	288 554.00 €	151 810.00 €	149 346.00 €
65	Autres charges de gestion courante	35 854.14 €	35 561.32 €	34 337.19 €
66	Charges financières	5 302.81 €	5 938.37 €	6 217.51 €
67	Charges exceptionnelles	170 878.49 €	19 208.24 €	5 784.25 €
68	Dotations aux amortissements	2 159.49 €	5 666.93 €	17 500.00 €
042	Opérations d'ordre de transfert	543 420.01 €	530 125.91 €	500 753.29 €
Total des dépenses		2 175 975.74 €	1 894 131.21 €	1 812 138.51 €

2/ Les recettes de fonctionnement

Les recettes sont classées en plusieurs catégories selon leur origine : les produits issus de la vente d'eau qui représente plus de 80 % des recettes de la collectivité, les participations et subventions d'autres collectivités, les revenus des immeubles et les fermages. La vente d'eau aux abonnés est en hausse : 1 201 144.93 € en 2025 (+ 31 144.51 € par rapport à 2024), elle s'explique par la hausse du tarif (2.33 € HT en 2024 puis 2.37 € HT en 2025).

– Les dotations, subventions et participations (74) : correspondent aux subventions reçues par l'Agence de l'Eau lors de la mise en place d'Obligations Réelles Environnementales (ORE) ainsi que la participation du coût salarial de la mission d'animation.

– Les produits exceptionnels (77) : le montant des recettes exceptionnelles correspond à divers remboursements et s'élève à 656.39 €.

– Les atténuations de charges (013) : il s'agit des remboursements CPAM sur arrêts de travail ainsi que des participations sur la prévoyance-retraite pour un montant total de 3 344.80 € en 2025. Elles étaient de 5 624.32 € en 2024.

Récapitulatif des recettes de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CFU 2025	CFU 2024	CA 2023
002	Excédent de fonctionnement reporté	405 413.15 €	275 879.60 €	305 138.21 €
013	Atténuation de charges	3 344.80 €	5 624.32 €	2 637.51 €
70	Vente de produits et prestations de services	1 873 691.40 €	1 808 295.89 €	1 769 558.34 €
74	Subventions d'exploitations	73 878.97 €	126 670 .65 €	73 480.22 €
75	Autres produits de gestion courante	9 479.87 €	11 463.09 €	8 843.13 €
76	Produits financiers	4.20 €	4.50 €	3.00 €
77	Produits exceptionnels	656.39 €	2 156.06 €	10 372.41 €
042	Opérations d'ordre de transfert	147 763.64 €	142 811.64 €	137 487.64 €
Total des recettes		2 514 232.42 €	2 372 905.75 €	2 307 520.46 €

2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A) Résultat

– Résultat d'investissement pour l'année 2025

Recettes d'investissement	934 921,96 €
Dépenses d'investissement	- 864 642,59 €
Résultats de l'année 2024	= 70 279,37 €

– Excédent à reporter au budget primitif 2026 : 70 279.37 €

– Déficit des restes à réaliser : 8 036.52 €

– Soit un excédent de financement de : 62 242.85 €

B) Analyse

1/ Les dépenses d'investissement

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés.

– Emprunts et dettes assimilés (16) : le remboursement du capital de la dette était de 533 244.27 € au 01/01/2025. Pour mémoire, la collectivité a plusieurs emprunts contractés, à taux fixes (1 jusqu'en 08/2027 – 1 jusqu'en 10/2028 et 1 qui prendra fin en 04/2037). Le capital restant dû au 31 décembre 2025 est de 446 414.98 €.

– Travaux réalisés dans l'année et travaux programmés (21 et 23) : les principaux investissements réalisés en 2025 sont les suivants :

- Renouvellements de conduites et branchements plombs sur les communes de Nomeny et Belleau.
- Branchements neufs et renouvellements de branchements plombs sur diverses communes.
- Rénovation façade et étanchéité sur le réservoir de Létricourt.

Récapitulatif des dépenses d'investissement

Chapitres	Intitulés	CFU 2025	CFU 2024	CA 2023
001	Déficit d'investissement reporté	42 515.39 €	49 975.35 €	67 444.24 €
16	Emprunts et dettes assimilés	86 829.29 €	86 018.04 €	85 214.36 €
20	Immobilisations incorporelles	3 385.00 €	921.67 €	18 166.60 €
21	Immobilisations corporelles	47 404.29 €	128 269.53 €	86 032.42 €
23	Immobilisations en cours	536 744.98 €	735 549.15 €	674 455.29 €
27	Autres immobilisations financières	0.00 €	4 700.00 €	103 632.99 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	147 763.64 €	142 811.64 €	137 487.64 €
Total des dépenses		864 642.59 €	1 148 245.38 €	1 172 433.54 €

2/Les recettes d'investissement

Ces recettes englobent les ressources propres ainsi que les subventions de l'Agence de l'Eau, du Département et de la Préfecture de Meurthe et Moselle reçues. Pour l'année 2025 les recettes d'investissement s'élèvent à 934 921.96 € (1 105 729.99 € en 2024) et comprennent :

– Les recettes réelles : **391 504.95 €**

Il s'agit des subventions d'investissement reçues pour 247 768.74 € qui émanent principalement de l'Agence de l'Eau mais aussi du Département et de la Préfecture de Meurthe et Moselle dans le cadre de la DETR (Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux) et de notre excédent de fonctionnement capitalisé lié à une précédente affectation du résultat pour un montant de 73 361.39 €.

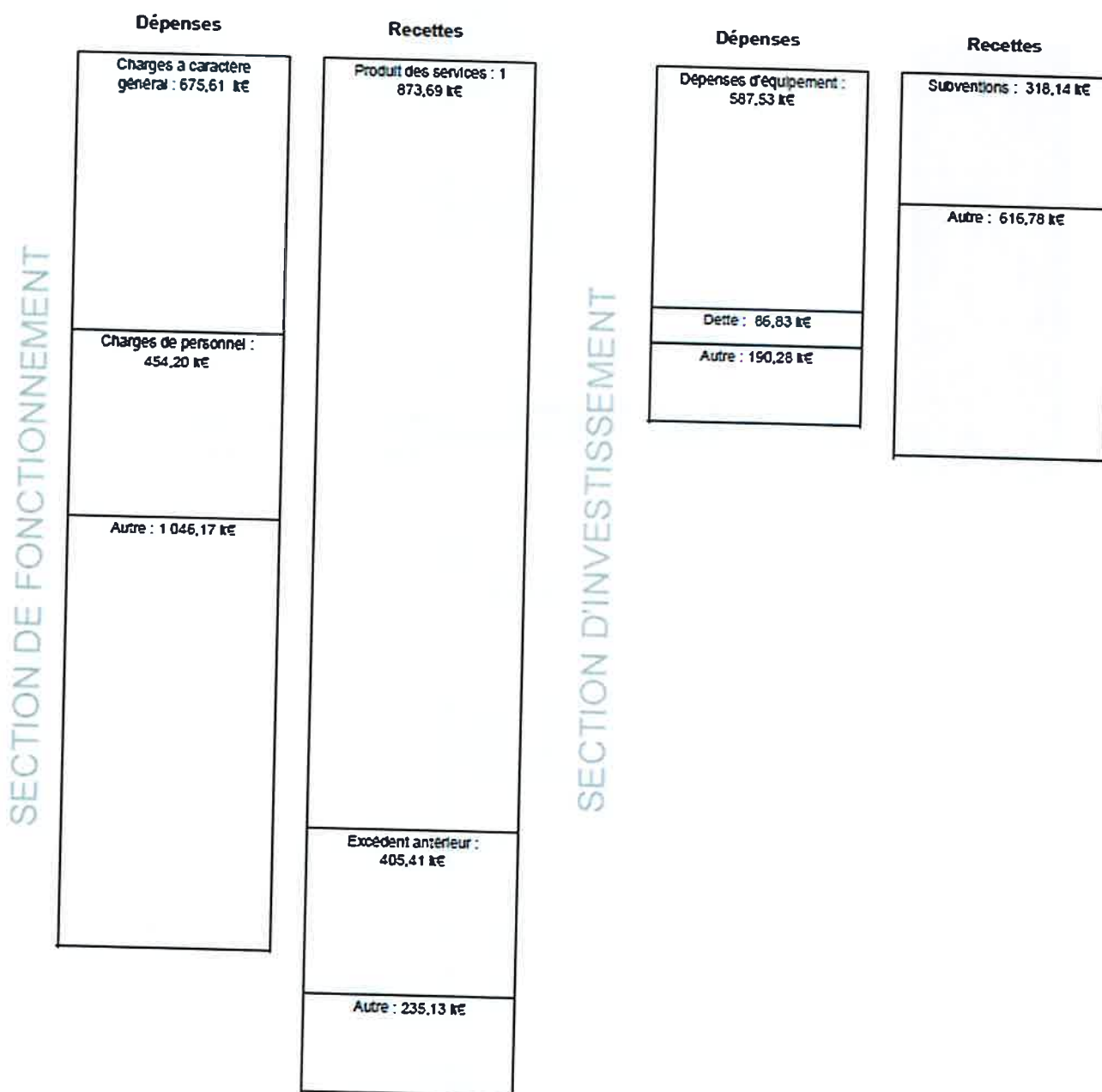
– Les recettes d'ordre qui représentent des écritures comptables pour un montant de **543 420.01 €**

3. LES DONNÉES SYNTHÉTIQUES DU COMPTE FINANCIER UNIQUE- RÉCAPITULATIF

- Réalisation globale (budget principal et budgets annexes) -

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
SYNDICAT MIXTE EAUX SEILLE MOSELLE	2 175 975,74	2 514 232,42	864 642,59	934 921,96
Total	2 175 975,74	2 514 232,42	864 642,59	934 921,96

- Représentation graphique du budget principal -

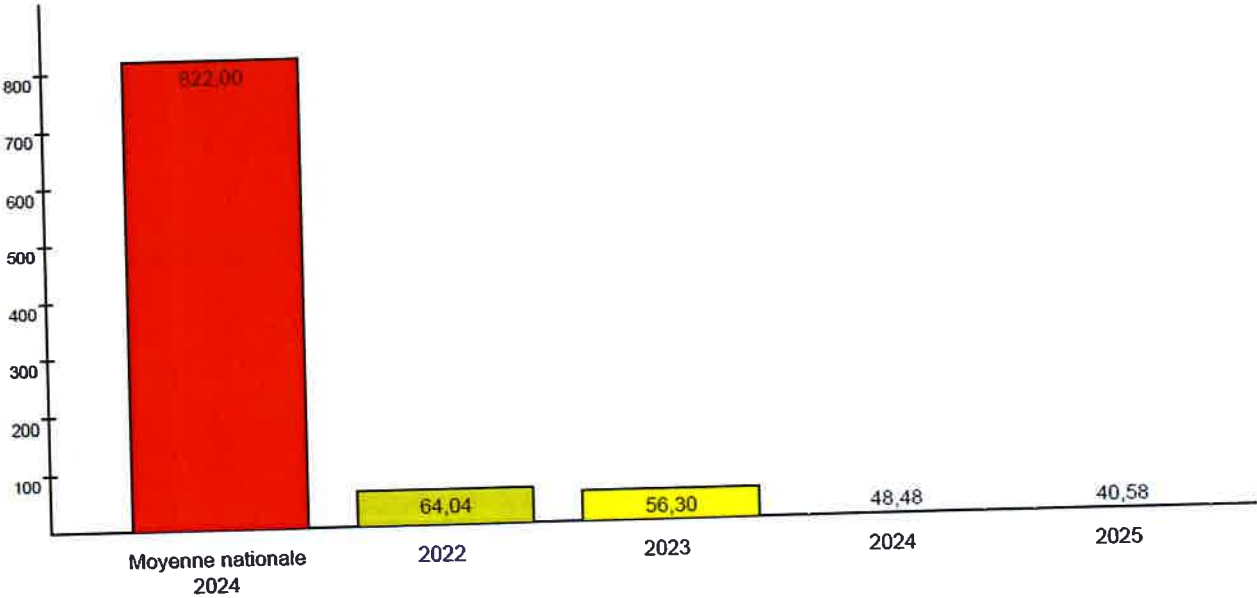


- Dette -

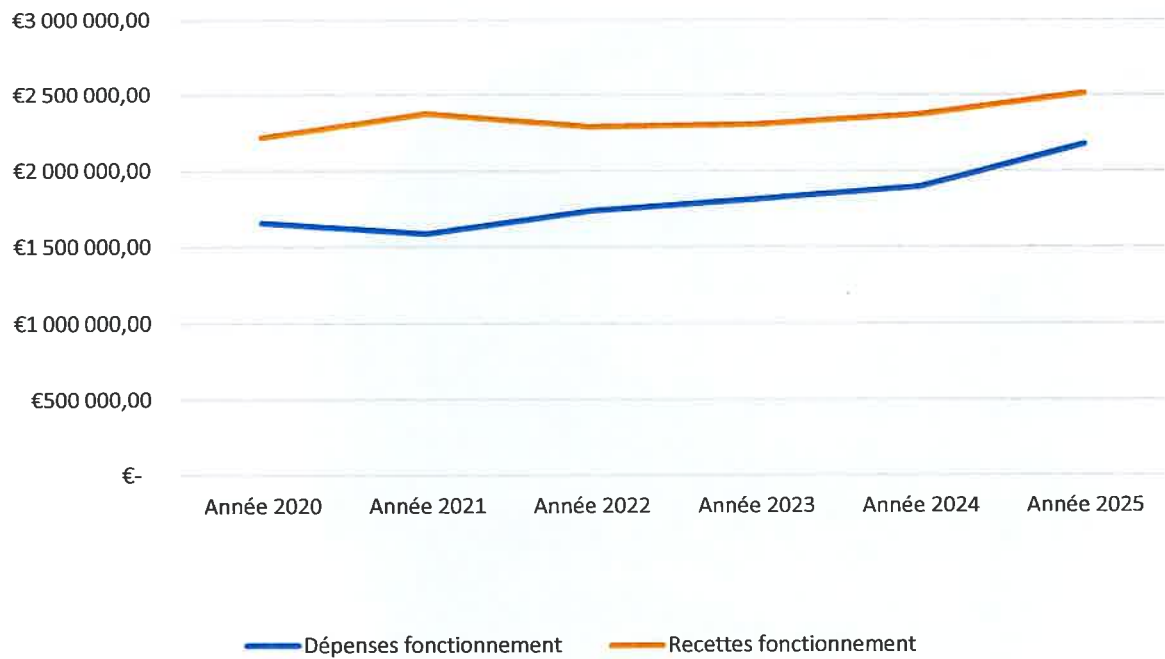
Tableau synthétique

		Encours de la dette
SYNDICAT MIXTE EAUX SEILLE MOSELLE		446 414,98
Total		446 414,98

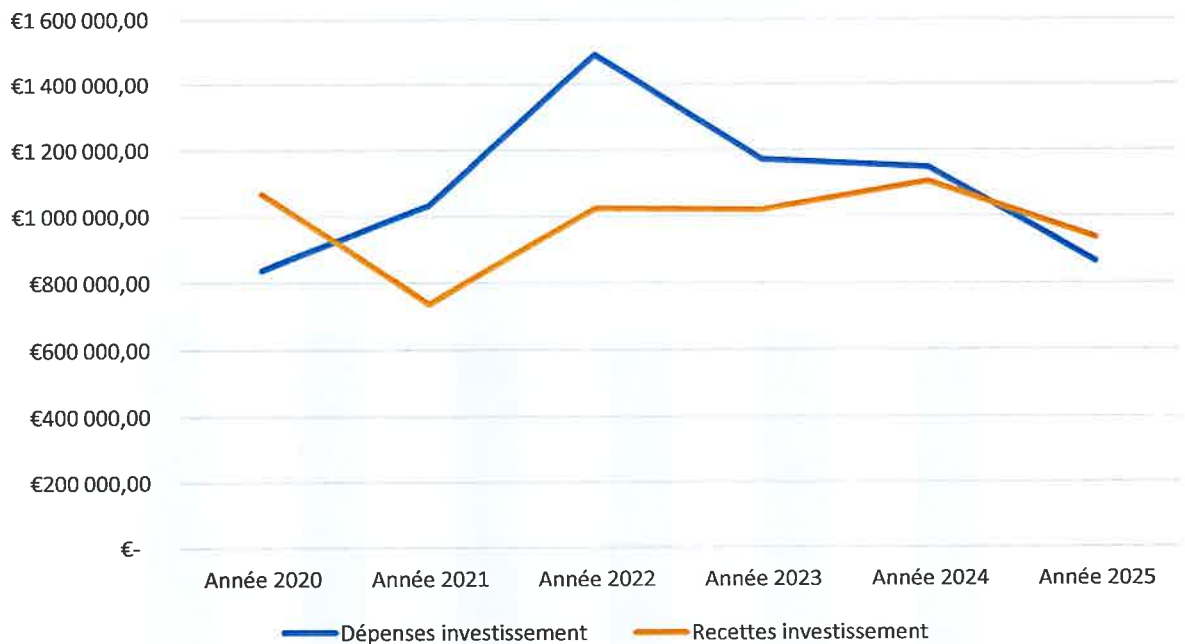
Encours de la dette en euros par habitant tous budgets confondus



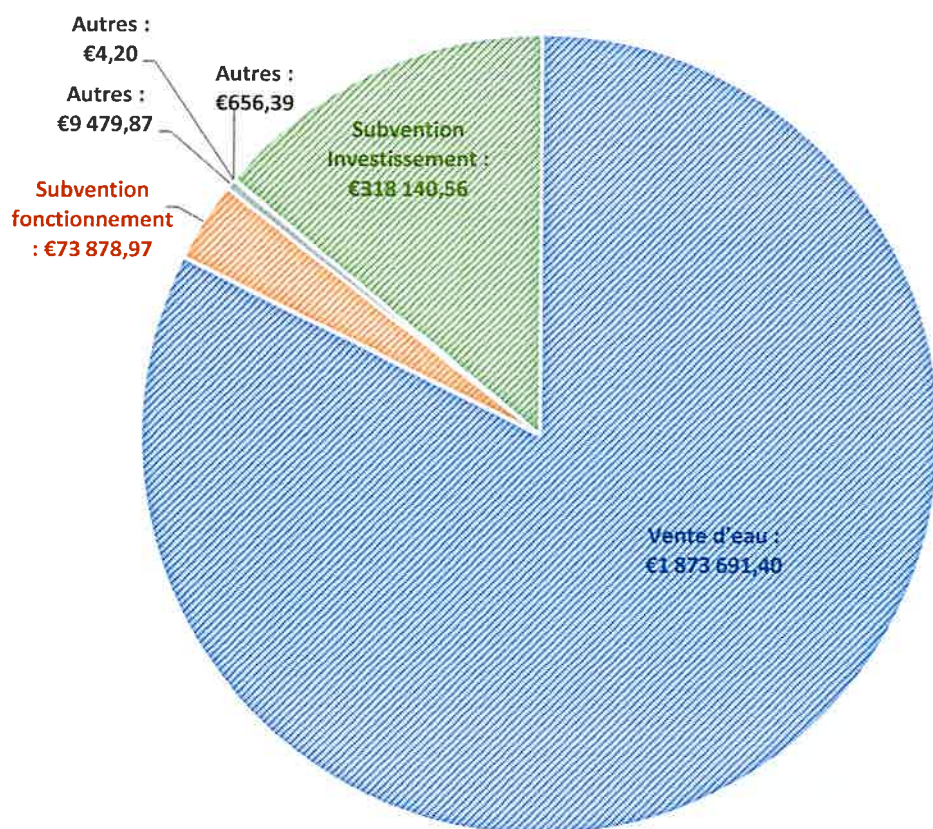
Evolution des dépenses et recettes de fonctionnement



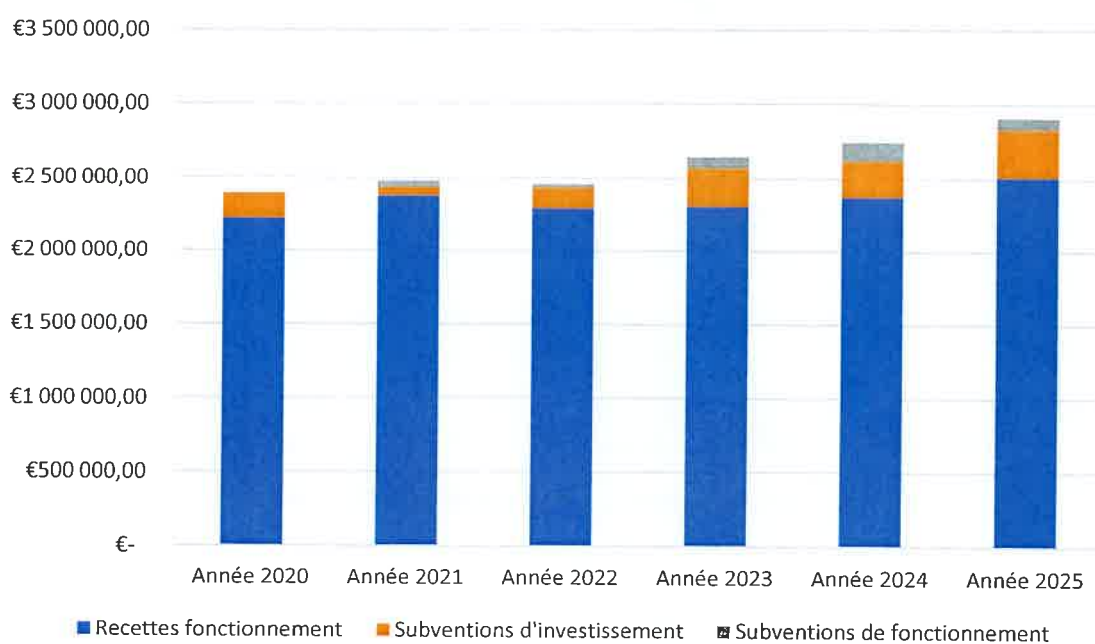
Evolution des dépenses et recettes d'investissement



RÉPARTITION DES RECETTES EN 2025



Evolution des recettes



Résultat du Compte Financier Unique de l'exercice 2025 :

Section	Prévisions budgétaires	Dépenses réalisées	Reste à réaliser en dépenses	Recettes réalisées	Reste à réaliser en recettes	Résultat de clôture de l'exercice
Investissement	1 497 117,40 €	864 642,59 €	8 036,52 €	934 921,96 €	- €	70 279,37 €
Fonctionnement	2 612 596,79 €	2 175 975,74 €	- €	2 514 232,42 €	- €	338 256,68 €
Résultat global						408 536,05 €

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	A

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 497 117,40	2 207 183,64	3 704 301,04
	Recettes réalisées (1)	B	934 921,96	2 108 819,27	3 043 741,23
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 454 602,01	2 612 596,79	4 067 198,80
	Dépenses réalisées (1)	E	822 127,20	2 175 975,74	2 998 102,94
	Restes à réaliser	F	8 036,52	0,00	8 036,52
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	112 794,76	-67 156,47	45 638,29
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-42 515,39	405 413,15	362 897,76
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	70 279,37	338 256,68	408 536,05
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-8 036,52	0,00	-8 036,52
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H - I	62 242,85	338 256,68	400 499,53

M. le Président se retire pour le vote du CFU 2025. Il y aura donc 42 votes de comptabilisés.

Résultat des votes :

Pour : 42 - contre : 0 – abstention : 0.

2°) DCS2026-0203-02 – Affectation du résultat 2025 :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025,
Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- Un déficit de fonctionnement de : **67 156,47**
- Un excédent reporté de : **405 413,15**

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : **338 256,68**

- Un excédent d'investissement de : **70 279,37**
- Un déficit des restes à réaliser de : **8 036,52**

Soit un excédent de financement de : **62 242,85**

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCEDENT	338 256,68
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0,00
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	338 256,68

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT	70 279,37
--	------------------

Résultat des votes :

Pour : 43 - contre : 0 – abstention : 0.

3°) DCS2026-0203-03 – Vote du Budget Primitif 2026 :

M. Michel DONO, Président prend la parole pour présenter les travaux et éléments prévus au BP 2026 :

➤ **Travaux prévus en 2026**

➤ Immobilisations sur les réseaux:

- **Renouvellement des conduites et des branchements en plomb sur les communes de Jeandelaincourt et Arraye-et-Han :**

Montant prévu au budget : 582 000 € (travaux + AMO) - avec subvention de l'Agence de l'Eau de 45 000 € et subvention DETR de 10 000 €

- **Renouvellement d'une conduite sur Nomeny : 25 000 €**
- **Installation pour réalisation des contrôles de poteaux incendie: 6 800 €**
- **Divers travaux de branchements neufs et renouvellements de branchements en plomb : 125 000 €**

➤ Immobilisations sur les constructions (réservoirs et châteaux d'eau):

- **Divers travaux sur réservoirs si nécessaires : 10 000 €**
- **Rénovation intérieure et extérieure réservoir Chenicourt :**

Montant prévu au budget : 161 600 € (travaux + AMO) avec subvention de l'Agence de l'Eau de 40 000 €

- **Rénovation toiture des réservoirs d'Autreville et Sainte-Geneviève:**

Montant prévu au budget : 47 000 € avec subvention de l'Agence de l'Eau à hauteur de 30%, soit environ 6 000 € (50% de la subvention totale)



Autreville



Sainte Geneviève

Résultats attendus après travaux



- Rénovation toiture du réservoir de la falaise:

Montant prévu au budget : 75 000 € possible subvention de l'Agence de l'Eau non comptabilisée car incertaine



- Installation de boîtiers SOFREL (remplacement de la 3G par de la 4G):

Montant prévu au budget : 37 000 € (sur 126 000 € à réaliser sur 2 ou 3 ans) avec subvention de l'Agence de l'Eau à hauteur de 60% (75 000 €), subvention prévue au BP 2026 : 37 000 € correspondant à 50 % de la subvention totale.

➤ **Aménagement foncier :**

Montant prévisionnel si possibilité d'achat de terrains en cours d'année pour remise en herbe : 30 000 €
(subvention possible de l'Agence de l'Eau à hauteur de 80%, soit 24 000 €).

➤ **Obligation Réelle Environnementale (ORE) si possibilité en cours d'année:**

Montant prévu: 30 000 € (subvention de l'Agence de l'Eau 80% : 24 000 €).

➤ **Mise en place du Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) sur les ressources et réservoirs:**

Montant prévu: 30 000 € (solde subvention sera versé en 2027) .

Il est présenté un tableau comparatif des subventions reçues et des montants reversés à l'Agence de l'Eau au cours des 3 dernières années :

	2025	2024	2023
Montants payés	327 248,00 €	190 136,00 €	189 848,00 €
Subventions reçues	313 621,51 €	368 381,24 €	338 290,58 €
Solde	- 13 626,49 €	178 245,24 €	148 442,58 €

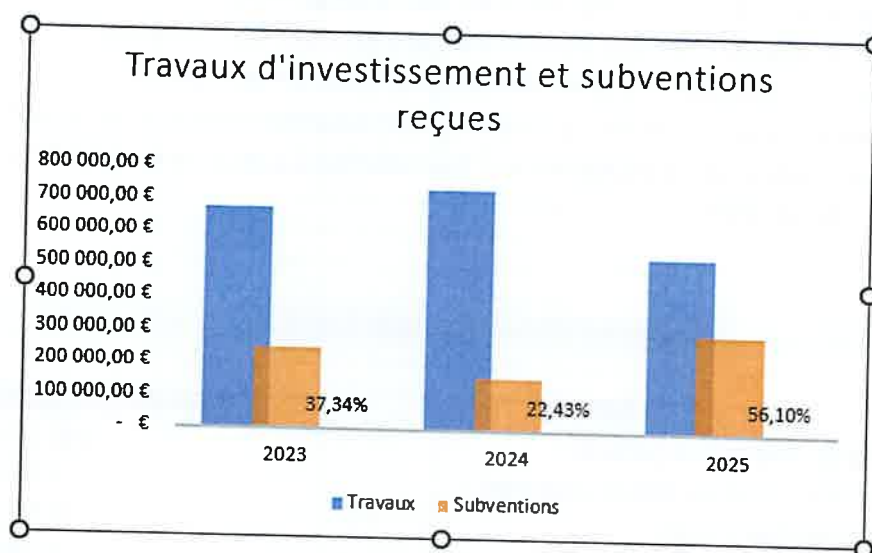
En 2023 et 2024, les subventions reçues sont plus importantes que les montants reversés. En 2025, la tendance s'inverse. Les montants payés sont plus conséquents car nous avons réglé la Redevance Pollution d'origine domestique facturée en 2024 + la redevance consommation eau potable facturée en 2025.

Ci-dessous le détail des redevances à payer ainsi que les subventions attendues en 2026, prévu au budget :

	Redevance sur consommation eau potable facturée en 2026	Redevance sur consommation eau potable facturée en 2025 solde	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	TOTAL
Montants à payer	144 000,00 €	30 000,00 €	62 000,00 €	236 000,00 €
Subventions attendues en 2026				280 000,00 €
Solde				44 000,00 €

En 2026, les subventions attendues devraient être plus importantes que les montants payés à l'Agence de l'Eau.

En 2025, 56.10 % des travaux d'investissement ont bénéficié d'une subvention comme l'indique le graphique ci-dessous :



M. le Président énumère ensuite, par chapitre les propositions nouvelles, les reports et les propositions globales.

Recettes de fonctionnement :

Recettes réelles de fonctionnement		
Chapitre	Intitulé	Propositions globales
70	Vente de produits finis, prestations de services	1 886 600,00 €
74	Subventions d'exploitation	126 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	9 240,00 €
77	Produits exceptionnels	557,10 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	338 256,68 €
TOTAL RECETTES REELLES		2 360 653,78 €

Recettes d'ordre de fonctionnement		
Chapitre	Intitulé	Propositions globales
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	154 123,64 €
TOTAL RECETTES D'ORDRE		154 123,64 €

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT :		2 514 777,42 €
------------------------------------	--	----------------

Dépenses de fonctionnement :

La signature de l'avenant modifiant la formule de révision des prix permet d'enregistrer une baisse d'environ 23 000 € sur le contrat de prestation de service avec SAUR en 2026 (compte 611).
Une provision pour créances douteuses et prévue pour un montant de 6 500 € (compte 6817).

Contrairement aux redevances pollution d'origine domestique, prélèvement sur la ressource en eau et performance des réseaux versées à termes échus, la redevance sur la consommation d'eau potable facturée en 2026 aux abonnés est directement reversée à l'Agence de l'Eau (144 000 € prévus au compte 701269 pour 2026 + 32 000 € de reliquat pour l'année 2025).

Dépenses réelles de fonctionnement		
Chapitre	Intitulé	Propositions globales
011	Charge à caractère général	800 325,00 €
65	Autres charges de gestion courante	74 550,00 €
66	Charges financières	11 515,00 €
67	Charges exceptionnelles	2 000,00 €
68	Dotations aux amortissements, dépréciations	6 500,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	518 023,58 €
014	Atténuations de produits	180 700,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES		1 593 613,58 €

Dépenses d'ordre de fonctionnement		
Chapitre	Intitulé	Propositions globales
023	Virement à la section d'investissement	381 320,00 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	539 843,84 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		921 163,84 €

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :	2 514 777,42 €
---	-----------------------

Recettes d'investissement :

Il est prévu la possibilité d'un emprunt de 250 000 € pour financer les travaux d'investissement. Cet emprunt ne sera souscrit qu'en cas de nécessité.

Recettes réelles d'investissement		
Chapitre	Intitulé	Propositions globales
001	Excédent d'investissement reporté	70 279,37 €
13	Subventions d'investissement reçues	208 500,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	250 000,00 €
27	Autres immobilisations financières	40 000,00 €
TOTAL RECETTES REELLES		568 779,37 €

Recettes d'ordre d'investissement		
Chapitre	Intitulé	Propositions globales
021	Virement de la section de fonctionnement	381 320,00 €
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	539 843,84 €
TOTAL RECETTES D'ORDRE		921 163,84 €

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT : 1 489 943,21 €

Dépenses d'investissement :

Les dépenses comptabilisées aux comptes 21 (93 000 €) et 23 (1 074 319,57 €) correspondent aux travaux et aux divers investissements précédemment présentés. Le compte 2764 est alimenté pour les entrées et sorties de mises en réserves foncières (si achats de terrains en cours d'année). Il est également prévu l'achat du véhicule en fin de location pour un montant de 13 500 € (compte 2182).

Dépenses réelles d'investissement				
Chapitre	Intitulé	Propositions nouvelles	Reports	Propositions globales
16	Emprunts et dettes assimilés	96 000,00 €	- €	96 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	32 500,00 €	- €	32 500,00 €
21	Immobilisations corporelles	93 000,00 €	- €	93 000,00 €
23	Immobilisations en cours	1 066 283,05 €	8 036,52 €	1 074 319,57 €
27	Autres immobilisations financières	40 000,00 €	- €	40 000,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES		1 327 783,05 €	8 036,52 €	1 335 819,57 €

Dépenses d'ordre d'investissement		
Chapitre	Intitulé	Propositions globales
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	154 123,64 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		154 123,64 €

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT: 1 489 943,21 €

Récapitulatif global du Budget Primitif 2026

Section	Propositions nouvelles dépenses	Reste à réaliser dépenses	Propositions nouvelles recettes	Reste à réaliser recettes
Investissement	1 481 906,69 €	8 036,52 €	1 489 943,21 €	0,00 €
Fonctionnement	2 514 777,42 €	0,00 €	2 514 777,42 €	0,00 €

Investissement

- **Dépenses** : 1 489 943,21 € (dont 8 036,52 € de RAR)
- **Recettes** : 1 489 923,21 € (dont 0,00 € de RAR)

Fonctionnement

- **Dépenses** : 2 514 777,42 €
- **Recettes** : 2 514 777,42 €

Tout comme la nomenclature M57, les chapitres 020 et 022 de dépenses imprévues ont été supprimés de la nomenclature M49 au 01/01/2026.

Selon l'article L.1612-28 du code général des collectivités (CGCT), l'assemblée délibérante doit autoriser le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. **Il est demandé à l'assemblée d'autoriser les seuils suivants :**

- Fonctionnement : **7,5 %**
- Investissement : **7,5 %**

Résultat des votes :

Pour : 43 - contre : 0 – abstention : 0.

4°) DCS2026-0203-04 – Bordereau de prix appliqués sur les devis réalisés aux abonnés :

Révision du bordereau de prix des tarifs appliqués sur les devis de travaux de branchements neufs destinés aux nouvelles constructions car ne couvre plus les dépenses de fonctionnement (coût prestataire révisé chaque année + frais de gestion interne).

Exemples :

	Tarif 2025	Tarif 2026
Forfait terrassement avec pose regard fonte :	626,18 € HT	650,00 € HT
Forfait terrassement avec pose PE tricouche :	708,50 € HT	737,50 € HT
Travaux sur branchement (dossier administratif, implantation Signalisation, autorisations ...) :	88,55 € HT	90,00 € HT

Résultat des votes :

Pour : 43 - contre : 0 – abstention : 0.

5°) DCS2026-0203-05 – Souscription d'un emprunt :

Souscription d'un emprunt de 250 000 € maximum pour financer les travaux d'investissement.
Une consultation des établissements bancaires sera réalisée et sera retenu l'organisme qui fera l'offre la mieux-disante. Cet emprunt sera souscrit uniquement en cas de nécessité.

Résultat des votes :

Pour : 43 - contre : 0 – abstention : 0.

6°) DCS2026-0203-06 – Avenant n° 1 au marché de réhabilitation du réservoir d'eau potable de Chenicourt :

Le présent avenant a pour objet la suppression de la prestation suivante : 1.03 b) Échafaudage extérieur, et la création d'une prestation nouvelle : 1.03 c) Échafaudage extérieur volant. Le titulaire propose la mise en place d'un échafaudage volant, en remplacement de l'échafaudage traditionnel, pour les travaux à réaliser à l'extérieur du château d'eau. L'échafaudage volant se présente comme une nacelle suspendue par des câbles en acier depuis l'édicule. La solution a été présentée par le titulaire au Maître d'Ouvrage, au Maître d'Œuvre, ainsi qu'au Coordonnateur SPS, lors de la période de préparation dont le démarrage a été notifié par OS du 02 février 2026. L'ensemble des réglementations inhérentes à l'utilisation de ce type de nacelle a été rappelé au titulaire. Les attestations de formation du personnel et de contrôle des installations seront transmises au Coordonnateur SPS avant le démarrage des travaux. Suite à la visite du site, le titulaire s'engage sur la faisabilité de cette solution pour la réhabilitation extérieure du réservoir de Chenicourt. Cette solution présente **l'avantage d'un allègement technique** par rapport à la mise en place d'un échafaudage traditionnel, et également **une moins-value financière de 30 317,60 euros H.T.** par rapport au montant du marché.

Nouveau montant du marché public :

▪ Taux de la TVA : 20 %	
▪ Montant H.T. :	149 421.05 €
▪ Montant TTC :	179 305.26 €

Soit une **moins-value de 16,87 %** par rapport au montant initial du marché.

Résultat des votes :

Pour : 43 - contre : 0 – abstention : 0.

5°) DCS2026-0203-07 – Achat d'un véhicule en fin de location :

Le contrat de crédit-bail relatif à la location du véhicule DUSTER arrive à échéance en mai avec option d'achat :

Montant d'achat après location : **13 379,72 €**

Montant payé pour la location du 12/08/2022 au 13/05/2026 : **16 619,14 €**

Coût total du véhicule : **29 998,86 € HT**

Résultat des votes :

Pour : 43 - contre : 0 – abstention : 0.

QUESTIONS DIVERSES

Un point est fait sur les impayés qui demeurent élevés. L'année 2024 reste préoccupante. En effet, les impayés 2025 réduisent plus vite que ceux de l'année 2024. Lors de la réunion les chiffres exacts n'avaient pas pu être présentés :

Année de facturation	Montant des impayés au 16/02/2026
2017	1 938.84 €
2018	4 465.89 €
2019	3 955.30 €
2020	4 637.21 €
2021	10 466.32 €
2022	9 340.89 €
2023	20 271.31 €
2024	86 162.05 €
2025	71 559.59 €
TOTAL	212 797.40 €

Le syndicat reste attentif à l'évolution des impayés car la vente d'eau représente sa principale recette (80%). Ces recettes permettent d'assurer :

- Le financement des travaux d'investissement (renouvellement des conduites de distribution d'eau potable, travaux sur les réservoirs ...),
- Les dépenses générales de fonctionnement
- La préservation des ressources par la mise en place d'Obligations Réelles Environnementales (ORE), l'achat de terrains...

Le SGC réalise des relances et utilise tous les moyens à sa disposition pour recouvrer les sommes impayées, toutefois, une analyse comparative sera réalisée en interne pour essayer d'identifier les raisons de ses impayés et peut-être trouver des leviers pour les réduire, les limiter et les anticiper.

Fin de la séance à 19h45

M. DONO Michel,
Président

